



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023
EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2023/38

QUESTION N°14

OBJET : SOCIAL / EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023

L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Vingt-huit Juin
A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Florence DOUILLON Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC - Mathilde MISLIN
Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fahed HADJI

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 18 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1111-2, L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le décret n°2015-1118 en date du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville,

Vu le Contrat de Ville intercommunal de la Communauté d'Agglomération Val Parisis 2015-2020 signé en juin 2015,

Vu les avenants au Contrat de Ville intercommunal de la Communauté d'Agglomération Val Parisis 2015-2020 signés en juin 2019 et 2022,

Vu le rapport annuel 2022 de la Politique de la Ville ci-annexé,

Considérant qu'en tant que signataire du Contrat de Ville Le Parisis la Commune de Pierrelaye participe à la co-production du projet de rapport annuel,

Vu l'avis de la Commission Action sociale et Solidarité en date du 22 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **EMETTRE** un avis favorable sur l'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023
- ✓ **INDIQUER** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 28 JUIN 2023**

Transmis en Préfecture le : 03/07/2023

Publié(e) le : 03/07/2023

Exécutoire le : 03/07/2023

LE MAIRE



MICHEL VALLADE





Valparisis
AGGLO

VILLE d'ERMONT



HERBLAY
sur-Seine

Ville de
Montigny
Les Cormelles

Ville de
PIERRELAYE

SANNOIS

Ville de
Taverny

EVALUATION DES CONTRATS DE VILLE 2015 - 2023

Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N° 2023.38 du 28/06/23
LE MAIRE,



Avant propos

L'équité territoriale, un enjeu politique au sein du territoire, incarnée notamment au travers de la compétence politique de la ville - 2023, ANNÉE DE TRANSITION ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Au moment de dresser le bilan du contrat de ville, il apparaissait nécessaire d'interroger la politique de la ville et la géographie prioritaire sous le prisme de « l'égalité territoriale ». Ainsi, la démarche conduite au niveau intercommunal, en lien avec les communes en politique de la ville, s'est attachée à associer un large spectre d'acteurs à différents moments et à différentes échelles pour recueillir et construire le bilan partagé présent.

Cet avant propos a pour objet de retracer les réflexions et attentes des partagées au sein d'instances politiques dédiées traduisant ainsi l'implication des élus dans cette démarche d'évaluation et dans leur préoccupation de tendre vers l'équité territoriale et l'émancipation sociale.

Ces mots introductifs s'inscrivent dans une approche critique et constructive en vue de la prochaine contractualisation à partir des constats et enseignements tirés de ce 1^{er} contrat de ville issu de la loi Lamy.

- ❖ Une évaluation qui s'inscrit dans un contexte de paupérisation des populations, aggravé par les crises successives (sanitaires, économiques, énergétiques), creusant les fossés avec des secteurs fragiles en décrochage.
- ❖ Une évaluation qui interroge la définition de la géographie prioritaire fondée sur le principe du critère unique basé sur la concentration de population à bas revenu au carroyage :
 - des critères de définition de la géographie prioritaires établis sans concertation avec les maires et ne tenant pas compte de certaines réalités locales : morcellement de rues en géographie prioritaire excluant de fait une partie de la population, des secteurs intercommunaux limitrophes fragilisés par un manque de cohérence territoriale en termes de continuité de moyens d'action publique (secteurs en géographie prioritaire jouxtant des quartiers non prioritaires) ne permettant pas une action globale et efficiente, une délimitation arbitraire fixée par des carroyages excluant des zones fragiles intégrées à des zones pavillonnaires à fort potentiel fiscal ou n'atteignant pas le seuil des 1000 habitants, le décrochage des quartiers dits de veille active ou ceux sortis de la politique de la ville .
- ❖ Les attentes en prévision de la nouvelle contractualisation :
 - Une concertation avec les maires/élus locaux pour une meilleure intégration des enjeux locaux et une action publique efficiente et en synergie;
 - Une souplesse des « règles » à envisager pour une approche ajustée aux réalités de terrain;
 - Un élargissement des périmètres à retenir en politique de la ville pour plus d'équité;
 - Une concordance des cartes « géographie prioritaire » et « scolaire » pour plus d'égalité des chances;
 - Une évaluation du droit commun par l'État à travailler pour mieux outiller les collectivités dans leur pouvoir d'action.

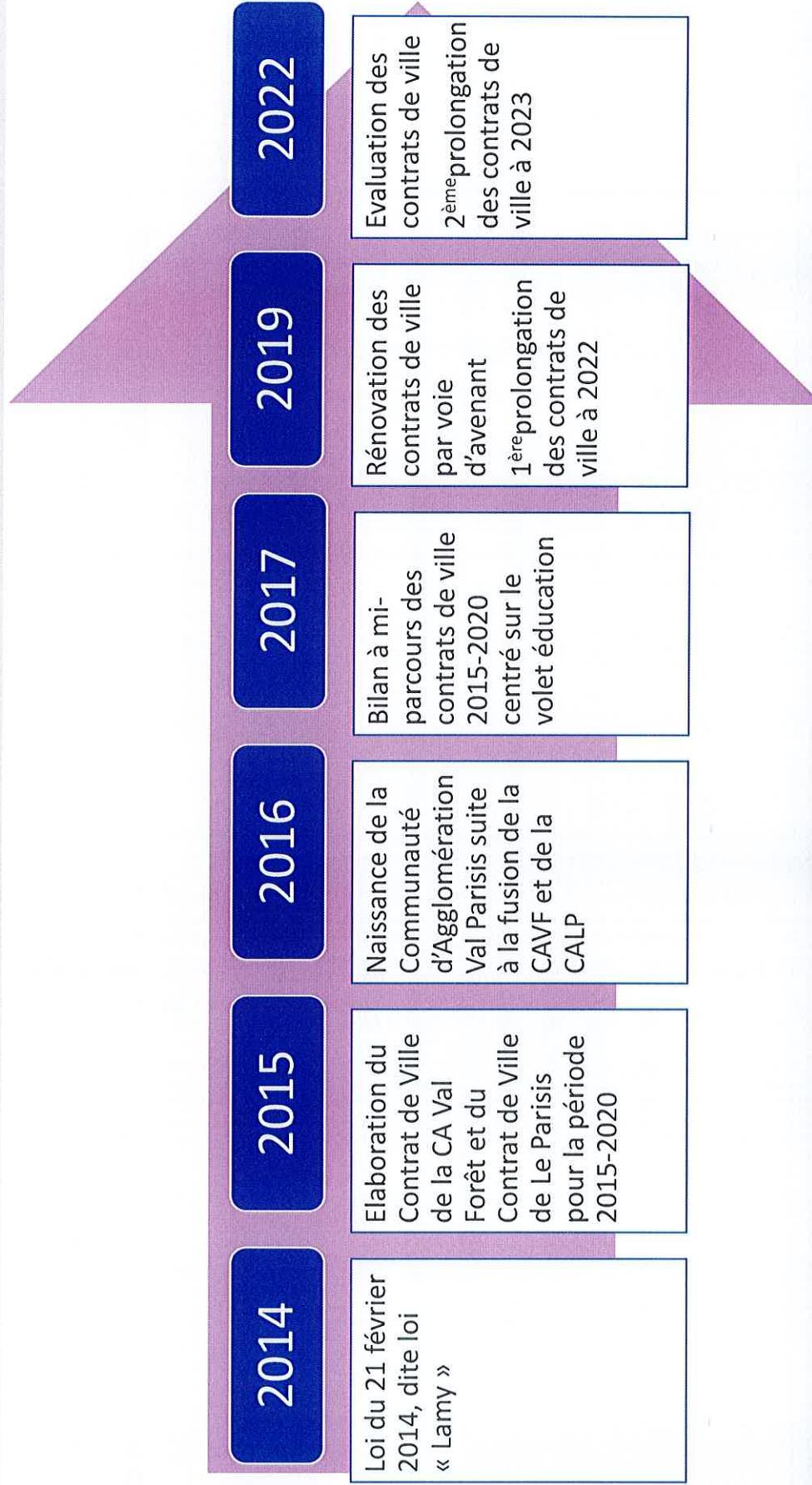
SOMMAIRE

- I. Contexte**
 - A. Cadre législatif de l'évaluation des contrats de ville
 - B. Rappel historique des contrats de ville de la communauté d'Agglomération Val Parisis
 - C. Portrait de territoire
- II. Quelques marqueurs de fragilité au sein du territoire de Val Parisis**
 - A. Des signes d'appauvrissement de la population en Politique de la Ville
 - B. La mobilité résidentielle récente, source d'appauvrissement en Politique de la Ville
 - C. ...en termes d'emploi
 - D. ...en termes d'handicap
 - E. ...en termes de mobilité
- III. Méthodologie d'évaluation adoptée**
- IV. Enjeux et recommandations soulevées**
 - A. Enjeux généraux
 - B. Enjeux communs et transverses
 - C. Enjeux spécifiques
- V. Actions prioritaires des communes**
- VI. Annexes**

1. A - Cadre législatif de l'évaluation du contrat de ville

- ❖ **La loi du 14 Février 2014, dite « loi Lamy »** a défini un nouveau cadre contractuel :
 - **Plusieurs innovations structurantes :**
 - La réforme de la géographie prioritaire à partir d'un critère unique : La concentration de population à bas revenus au carroyage;
 - Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés;
 - Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique, ainsi que les axes transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme
 - Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
 - Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants
 - Un nouveau cadre pour **permettre l'engagement des partenaires et réunir les conditions nécessaires en faveur de la réduction des inégalités territoriales.**
 - **Et rend obligatoire l'évaluation du Contrat de Ville**

I. B - Rappel historique de la vie du contrat de ville Val Parisis



I. C - Portrait de territoire et mise en perspective des QPV avec leur commune d'appartenance

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Val Paris, une intercommunalité née de la fusion des communautés

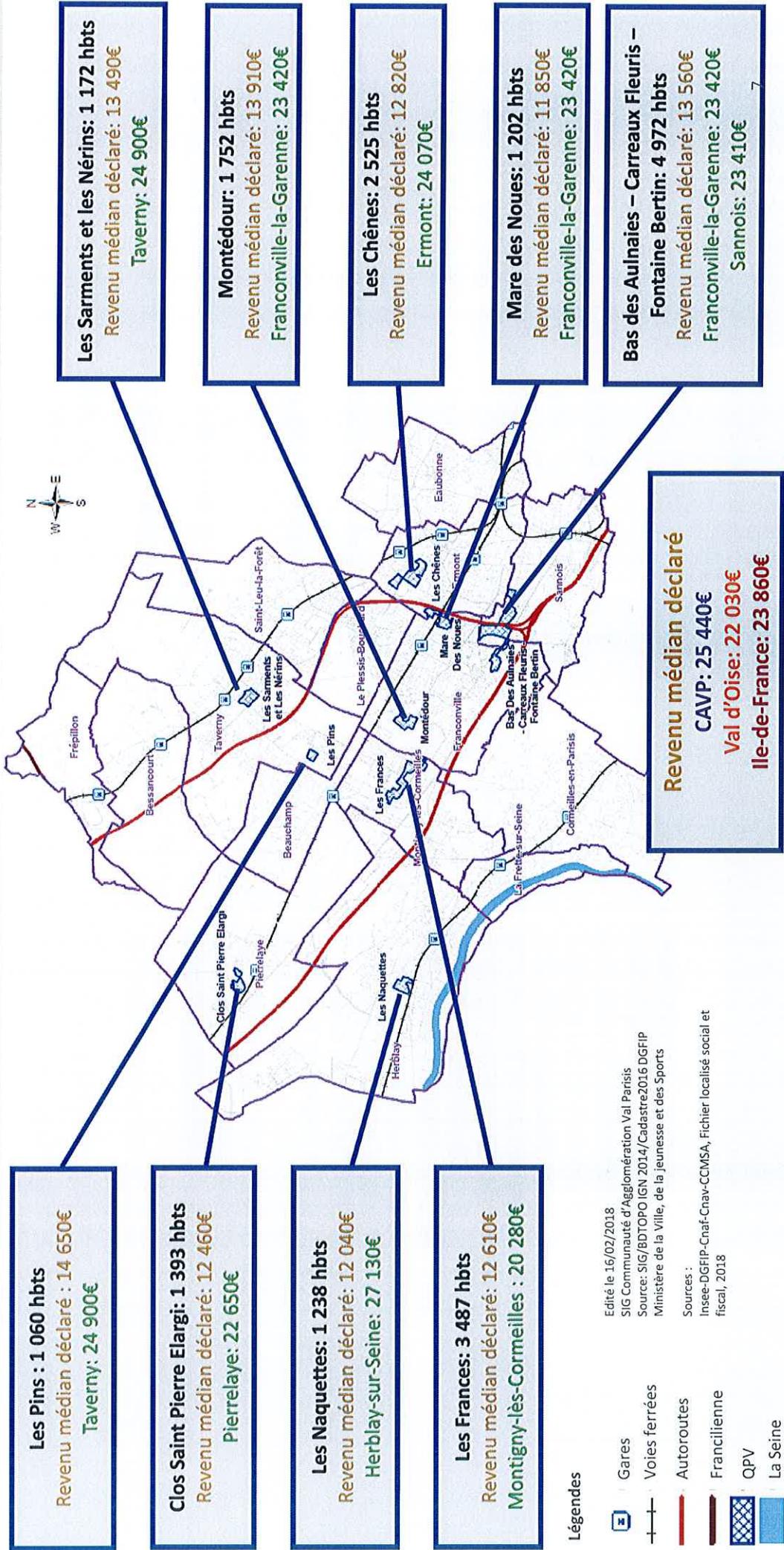
d'agglomération Le Parisis et pour partie Val et Forêt le 1^{er} janvier 2016, composée de :

- **15 communes membres** dont **7 en Politique de la Ville** (Ermont, Franconville-la-Garenne, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny);
- La **1^{ère} intercommunalité du département en matière de démographie** :
 - Environ **¼** de la population du Val d'Oise;
 - **287 517 habitants en 2023** dont 18 801 habitants en quartier prioritaire;
 - **9 QPV sur le territoire** répartis au sein des communes en Politique de la Ville (Les Chênes, Mare des Noues, Montédour, Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin , les Naquettes, Les Frances, Clos Saint Pierre Elargi, Les Pins, Les Sarments et Les Nérins).

FOCUS ET CARACTERISTIQUES COMMUNES DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE (QPV)

- Un niveau de revenu plus faible par rapport à leur unité urbaine
- Une **population jeune**
- Un nombre croissant de **familles monoparentales**
- Une forte proportion **d'ouvriers et d'employés**
- Une part marquée **des jeunes sans emploi ni formation** dans les quartiers
- **L'enclavement** de certains quartiers
- Un **parc HLM prédominant**
- Un sentiment d'**insécurité** lié à différents facteurs

I. C - Portrait du territoire, mise en perspective des QPV avec leur commune d'appartenance Comparatif du revenu déclaré médian des QPV à leur unité urbaine



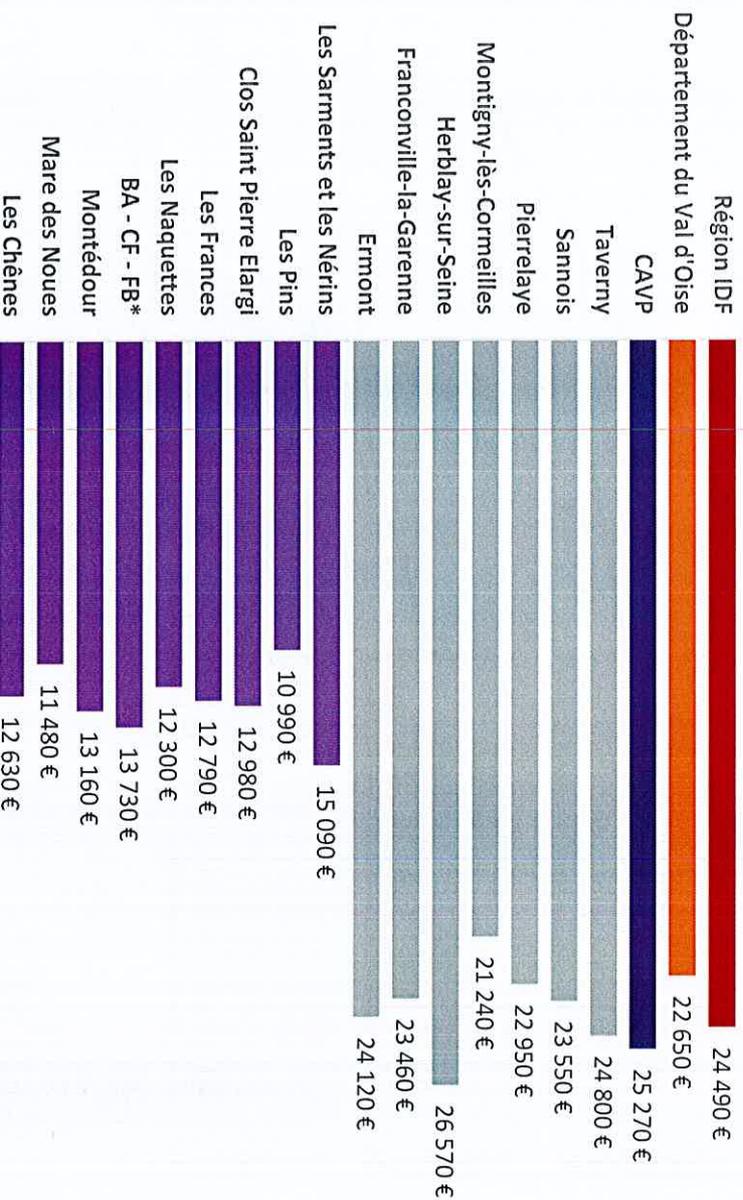
I. C - Portrait du territoire, mise en perspective des QPV avec leur commune d'appartenance Comparatif entre le revenu déclaré médian des QPV à celui de leur unité urbaine

❖ Comparaison de la moyenne des revenus des unités urbaines à celle des QPV :

- La région Ile-de-France: de 1,9 fois supérieure;
- Le département du Val d'Oise: plus de 1,7 fois supérieure;
- L'Agglomération Val Parisis: 2 fois supérieure;
- Moyenne des communes en Politique de la Ville: plus de 1,8 fois supérieure.

Bien que la Communauté d'Agglomération Val Parisis ait un revenu déclaré médian plus important que celui du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France, elle abrite néanmoins des périmètres concentrant **des revenus faibles, en particulier au sein de ses QPV.**

Comparatif des revenus déclarés par U.C à différentes échelles territoriales



*Bas des Aulnâies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

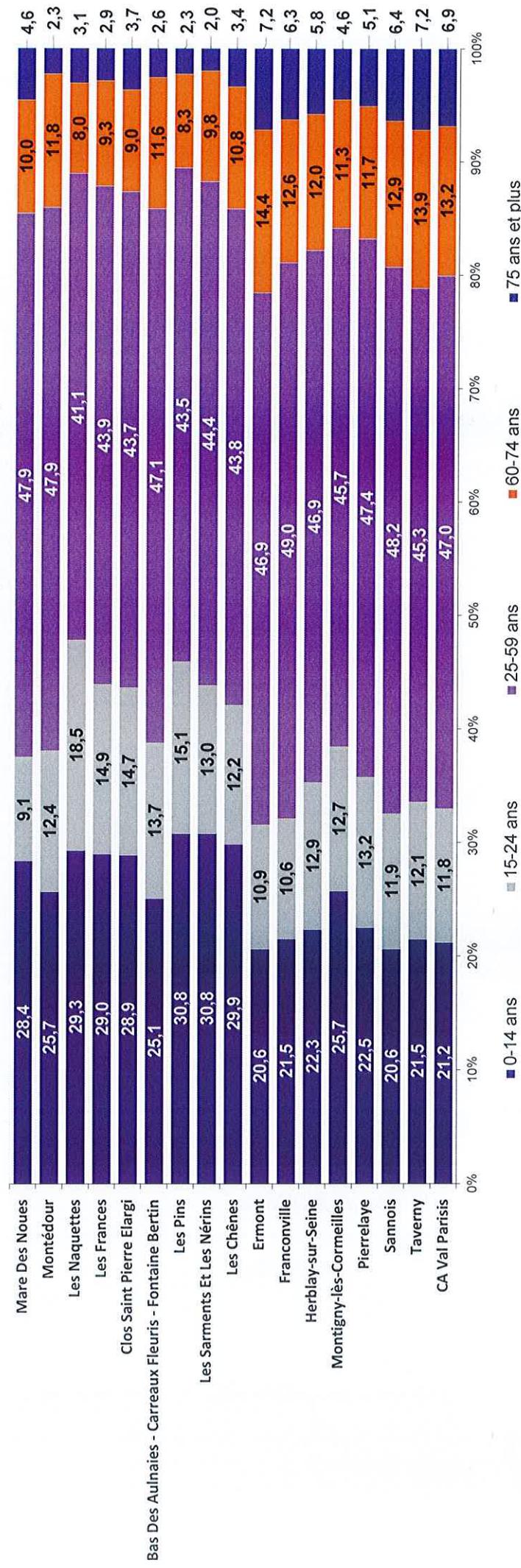
Sources : Insee-DGFRP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

I. C - Portrait du territoire, mise en perspective des QPV avec leur commune d'appartenance

Typologie de la population

Des quartiers plus jeunes que l'ensemble de l'agglomération et que leur commune d'appartenance

Répartition de la population par classe d'âges en 2018 (%)



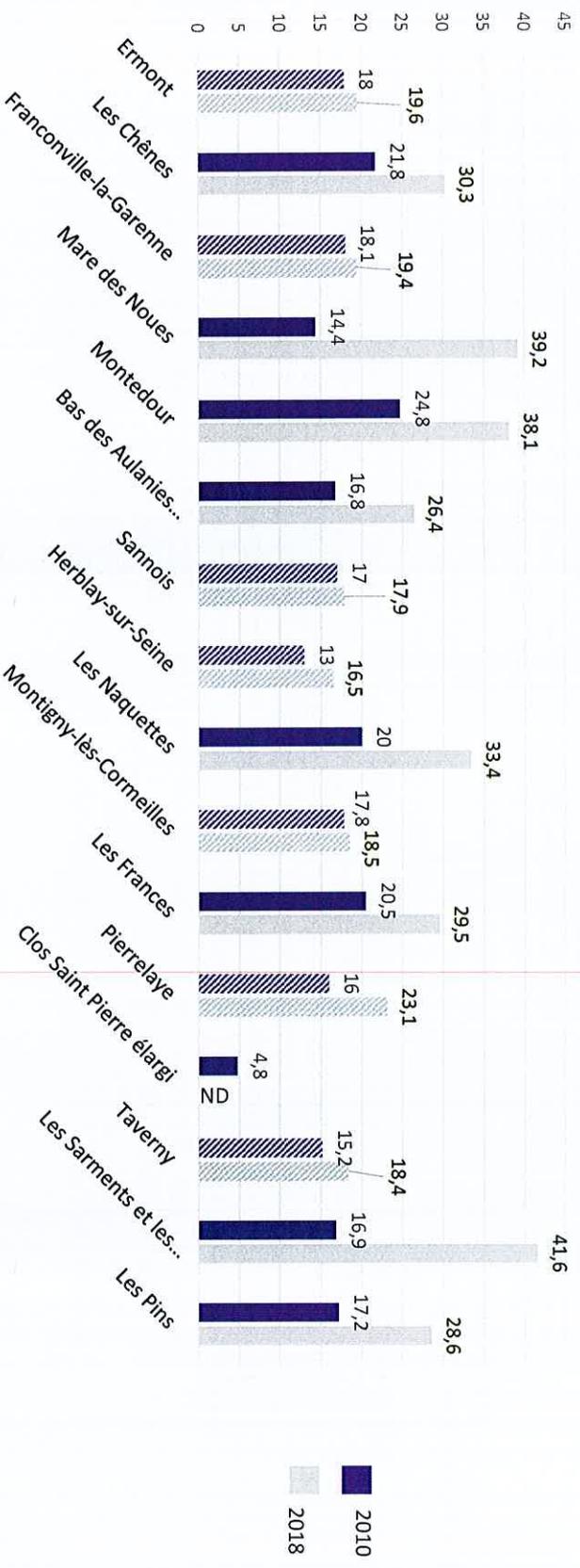
➤ Des enjeux de réponse aux besoins des jeunes et des familles : éducation animation culturelle, sportive, offre de loisirs...

I. C - Portrait du territoire, mise en perspective des QPV avec leur commune d'appartenance Typologie de la population

Des familles monoparentales nombreuses et en croissance entre les deux périodes

En 2018, les familles monoparentales représentent entre 26% et 42% des familles des quartiers, contre seulement 17% des familles à l'échelle de Val Parisis

Evolution de la part des familles monoparentales entre 2010 et 2018



➤ Des enjeux liés aux besoins des familles monoparentales : mode de garde, prévention des risques de précarisation...

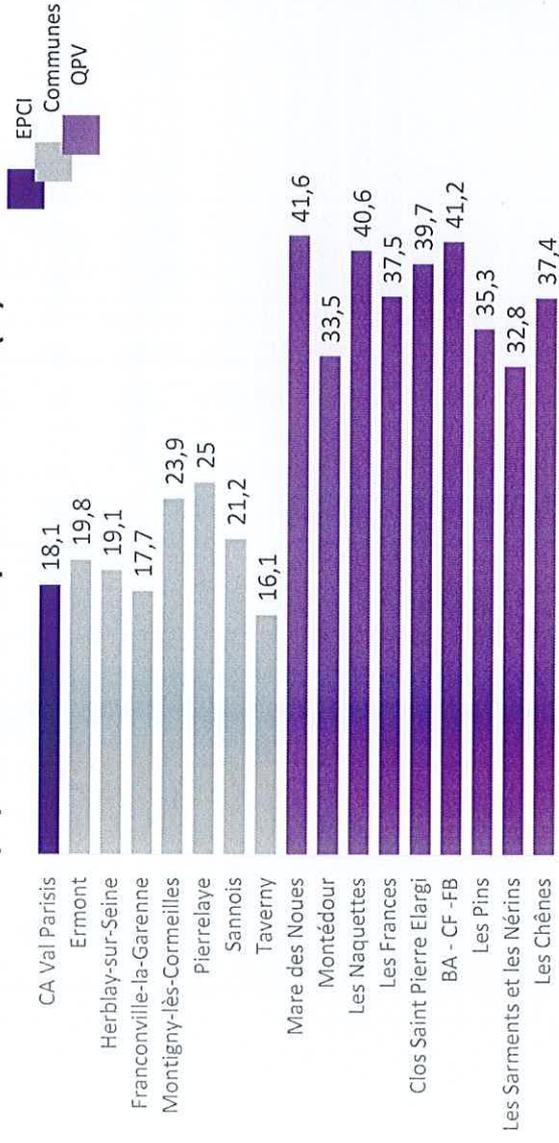
Sources: INSEE, RGP, 2018

I. C - Portrait du territoire, mise en perspective des QPV avec leur commune d'appartenance Le niveau scolaire, facteur d'inégalité d'insertion...

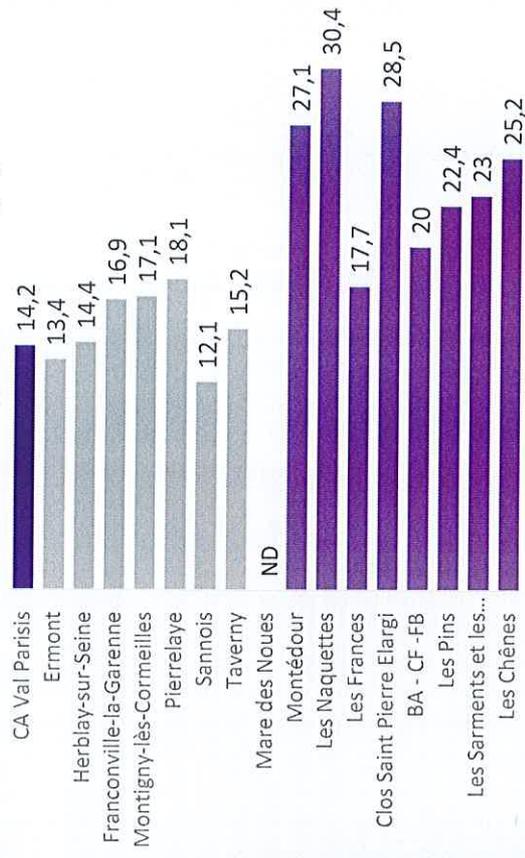
En parallèle, des habitants QPV moins diplômés par rapport au reste du territoire

- Une prépondérance des habitants sans diplôme au sein des quartiers allant de 33% (Sarments et Nérins) à 41% (Mare des Noues), alors qu'elle ne dépasse pas 25% sur les communes PV.
- La part des jeunes sans emploi ni formation particulièrement importante sur les quartiers: plus d'un jeune sur quatre au sein des Naquettes, Clos Saint Pierre Elargi, Montédour et les Chênes sont dans cette situation.

Part de la population sans diplôme en 2018 (%)



Part de la population de 16-25 ans non scolarisée et sans emploi en 2018 (%)



➤ Un enjeu impactant probablement les parcours professionnels : l'insertion professionnelle, sujet à investir dès le plus jeune âge avec l'Education Nationale.

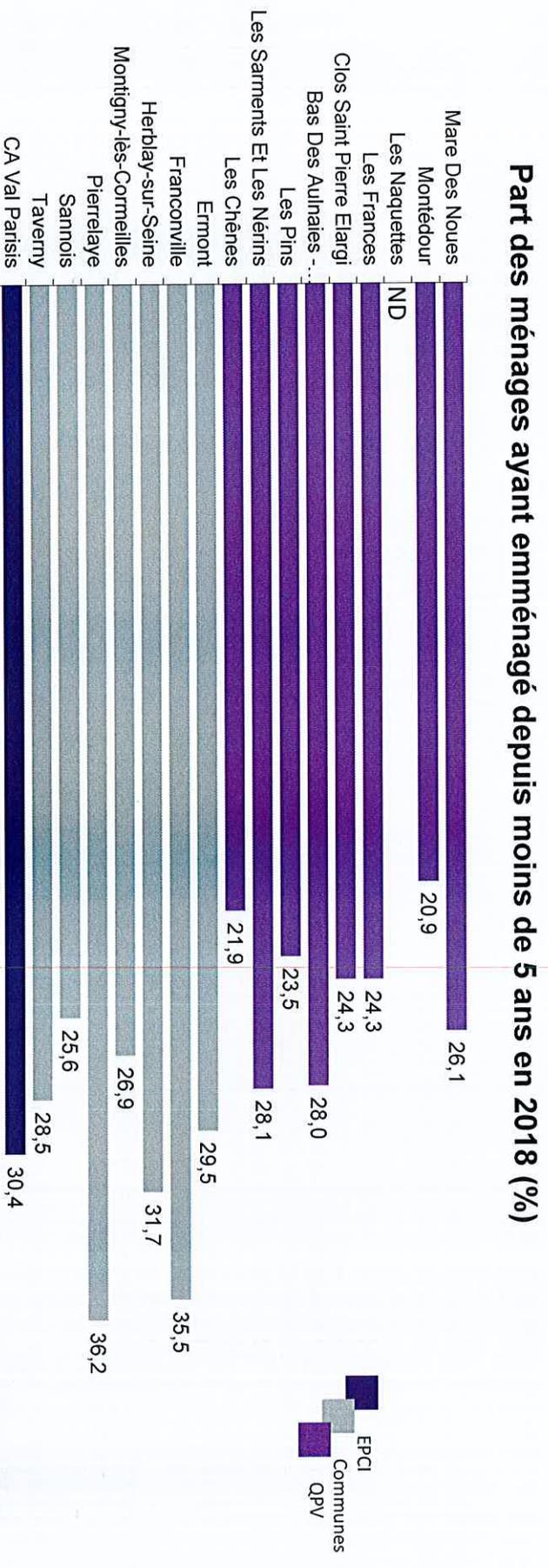
* Bas des Aulnaines – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

Sources: INSEE, RGP, 2018

I. C - Portrait du territoire, mise en perspective des QPV avec leur commune d'appartenance Mobilité de la population

Une plus faible mobilité résidentielle en QPV que sur le reste de l'agglomération : entre 20% et 28% des ménages des quartiers sont des ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans

- Des proportions importantes, mais relativement faibles par rapport : 1. au reste du territoire, 2. à ce qui peut s'observer sur d'autres quartiers prioritaires en dehors du territoire
- De potentiels parcours résidentiels bloqués au sein des quartiers ?



Sources: INSEE, RGP, 2018

II. Des marqueurs de fragilité au sein du territoire

Cette partie extrait quelques marqueurs de fragilités du territoire en particulier sur les communes en QPV et leur quartier prioritaire

- Un comparatif du taux de pauvreté appuyé de certains marqueurs d'inégalités :
- En matière d'emploi
- En matière de handicap
- En matière d'équipement de véhicule

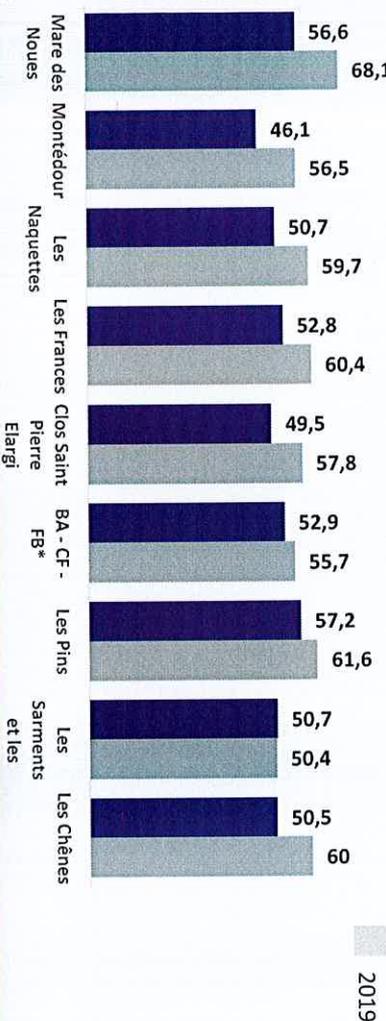
II. A - Des signes d'appauvrissement de la population en Politique de la Ville

Un taux de pauvreté en hausse sur quasiment l'ensemble des quartiers, mais également sur les communes en politique de la ville

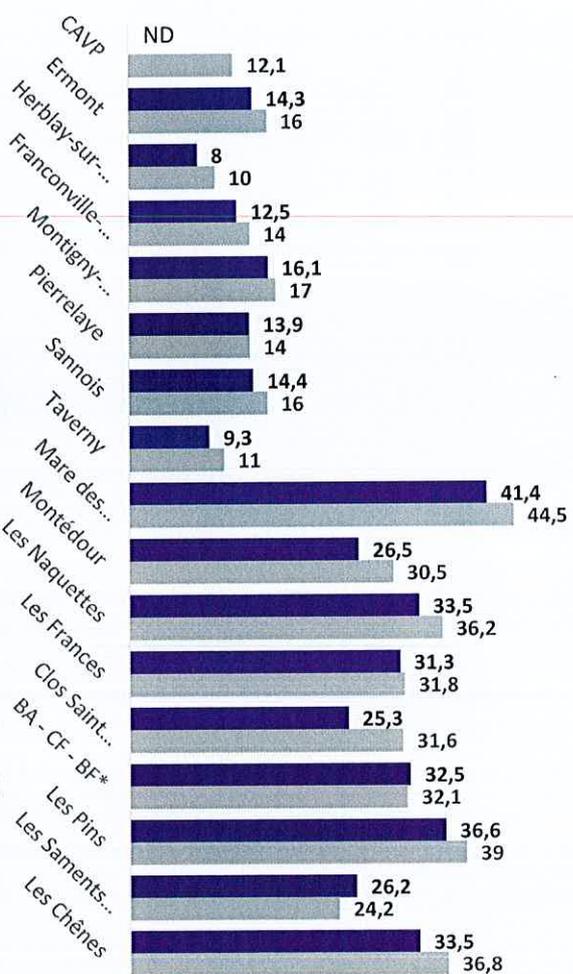
- Les quartiers se distinguent toujours par des taux de pauvreté nettement plus importants que leurs communes d'appartenance;
- A l'exception des quartiers BDA-CF-FB* et Sarment et Nérins, la pauvreté** augmente sur tous les quartiers, plus particulièrement sur les quartiers de Montédour et Clos Saint Pierre élargi;
- Autre signe de précarité, une proportion très élevée et croissante des ménages non imposés, notamment sur les quartiers Mare des Noues et des Chênes.

FOCUS QPV

Part des ménages non imposés au sein des QPV de Val Parisis en 2012 et 2019 (%)



Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible en 2012 et 2019 (%)



La part croissante des ménages non imposés sur les QPV démontre une paupérisation des habitants sur la période (sauf sur Les Sarments et les Nérins).

** Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

* Bas des Aulnaises – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

Sources : INSEE, Filosofi 2012 & 2019

II. B - La mobilité résidentielle récente, source d'appauvrissement en quartier prioritaire

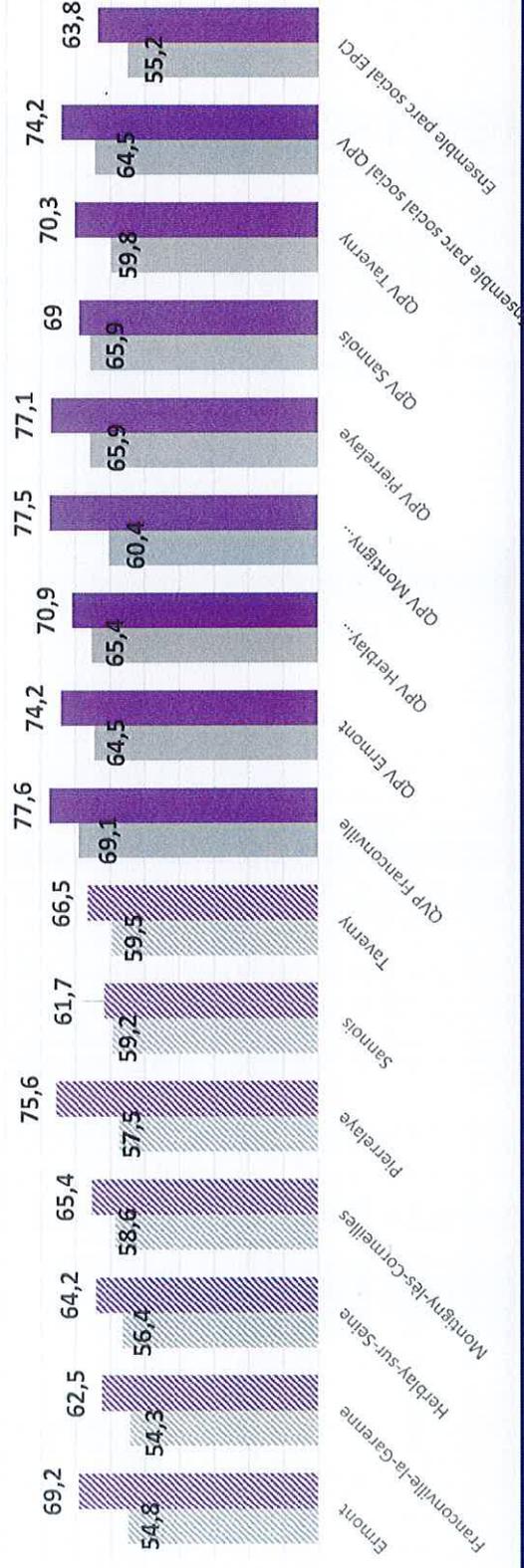
Des ménages emménagés récents qui présentent des profils plus précaires que les occupants actuels du parc social

Les ménages récents¹ en QPV présentent un niveau de ressources plus faible que sur l'ensemble des résidents : 74,2% des nouveaux ménages en moyenne ont des ressources inférieures au plafond HLM² contre 64,5% en moyenne sur l'ensemble des ménages en QPV.

- Les QPV Clos Saint Pierre élargi, Les Naquettes et les QPV de Franconville sont particulièrement marqués avec des taux supérieurs à 75%.

Cet écart entre la part de ménages disposant de faibles ressources se retrouve aussi –mais dans une moindre mesure– sur le parc social dans son ensemble, 64% des ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans dans un logement social sur Val Parisis disposent de ressources inférieures à 60% des plafonds HLM, contre 55% des occupants.

Part de l'ensemble des ménages en QPV et des emménagés récents dont les ressources sont < à 60% du plafond HLM en 2018



¹ Dans l'étude, un ménage est considéré comme récent dès lors qu'il a emménagé depuis moins de 2 ans.

² Plafond HLM: Seuil d'éligibilité au PLAI selon la taille des ménages.

■ Ensemble des ménages
■ Emménagés récents

Sources: DRIHL, 2018

II. C - Des marqueurs de fragilité en termes d'emploi

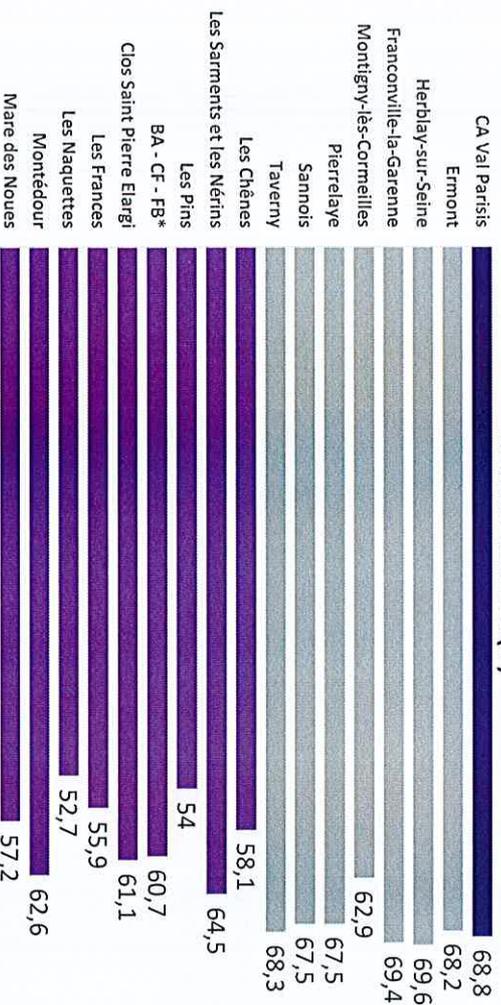
Une hausse de la pauvreté à mettre en lien avec un taux d'emploi plus faible au sein des QPV ... renforcé par un accès plus important des habitants QPV aux contrats précaires

- Un taux d'emploi sur les quartiers plus faible que sur l'ensemble de l'agglomération
- La part des emplois précaires plus importante en QPV, notamment sur Mare des Noues, Les Naquettes, Les Pins où plus de 20% des habitants sont en contrats précaires*
- Plus de 2/3 des actifs sont des ouvriers et employés en QPV contre 41% à l'échelle de l'agglomération en 2018 (données RGP INSEE 2018)

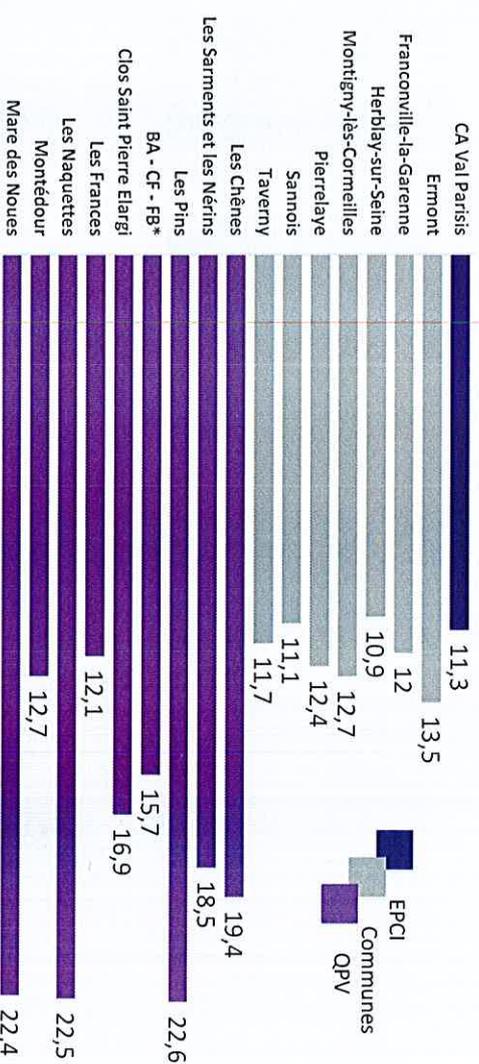
➤ **Des enjeux à penser en matière d'accès à l'emploi mais également en termes de type de contrat.**

* Les emplois précaires se définissent par « des contrats à durée déterminée, l'intérim et l'apprentissage... ». Il s'agit d'emplois salariés dont la durée est limitée dans le temps »

Comparaison du taux d'emploi en QPV par rapport à la commune de référence en 2018 (%)



Comparaison de la part des salariés en contrat précaire en QPV par rapport à la commune de référence en 2018 (%)



* Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

Sources: INSEE, RGP 2018

II. D - Des marqueurs de fragilité en termes de handicap au sein des QPV

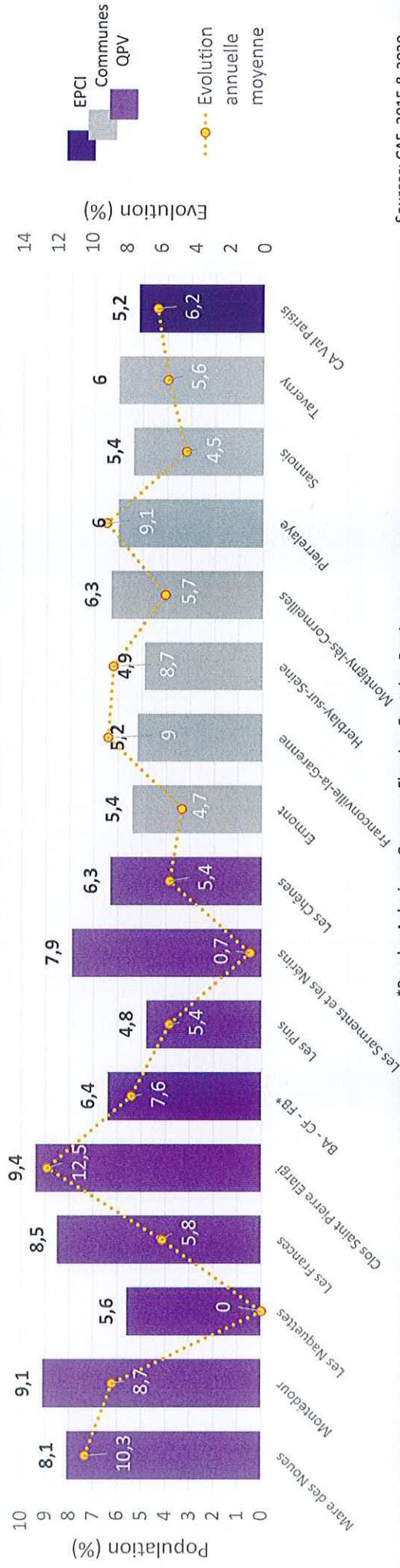
Une précarité qui s'explique aussi par une part d'allocataires de l'AAH plus importante et en augmentation sur les quartiers prioritaires

- A l'exception du quartier des Pins, l'ensemble des QPV dispose de taux plus importants d'habitants allocataires de l'AAH*.
- Des enjeux de précarité liés au handicap doublés à ceux de l'insertion professionnelle
- C'est notamment le cas sur les quartiers Clos Saint Pierre élargi, Montédour et Mare des Noues où cette part est non seulement élevée mais également en augmentation importante.

Bien que le « aller-vers » les habitants soit un moyen efficace pour atteindre le public des QPV, il convient de renforcer la démarche pour cibler et accompagner les personnes précaires en situation d'handicap échappant aux dispositifs d'aides.

*Allocation aux Adultes Handicapés : le montant de l'AAH dépend de la situation familiale, professionnelle et des ressources

Part des habitants bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés et évolution annuelle moyenne entre 2015 et 2020



Sources: CAF, 2015 & 2020

* Bas des Aulnoies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

II. E - Des marqueurs de fragilité en termes d'équipement en voiture

Un niveau moindre d'équipement en voiture des ménages des quartiers

- La part des ménages possédant au moins une voiture est de 8 points à 20 points plus faible sur les quartiers que sur le reste du territoire
- Des parts inférieures à 70% sur les quartiers de Montédour, des Chênes, des Frances et des Sarments et des Nérins
- Des enjeux en matière de mobilité qui peuvent renforcer d'autres difficultés d'ordre socio-économique : accès aux droits, insertion professionnelle, lien social...

Part des ménages disposant d'une voiture (ou plus) en 2018) (%)



*Bas des Aulnaies – Carreaux Fleurs – Fontaine Bertin

Sources: INSEE, RGP 2018

III. Méthodologie d'évaluation adoptée et recommandations soulevées par axe

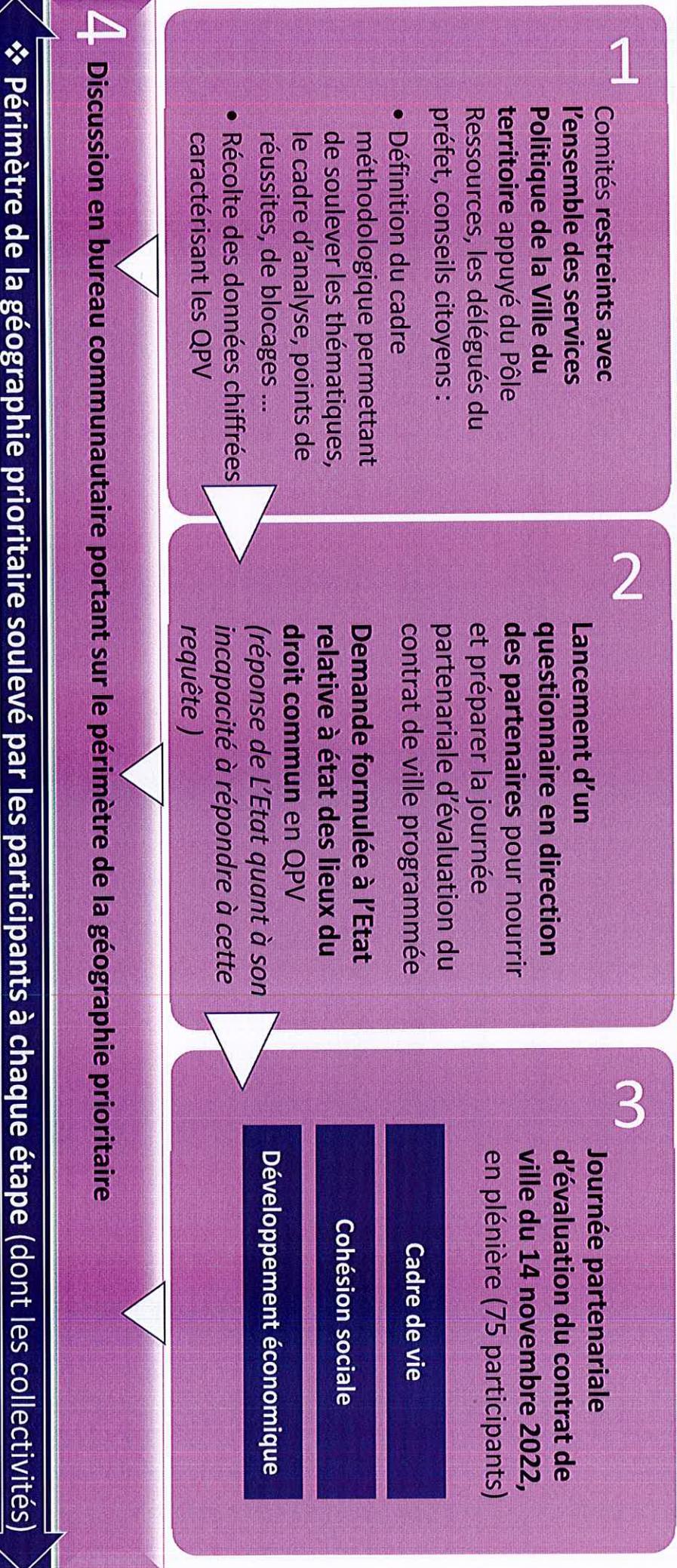
L'évaluation du contrat de ville s'est appuyée d'une méthodologie visant à :

- **investir le champs qualitatif grâce à « l'expertise terrain »** menée par une pluralité d'acteurs et notamment l'implication des élus ;
- **recueillir les données quantitatives pour souligner les enjeux et les carences** du territoire en dressant un portrait des quartiers et de leurs unités urbaines.

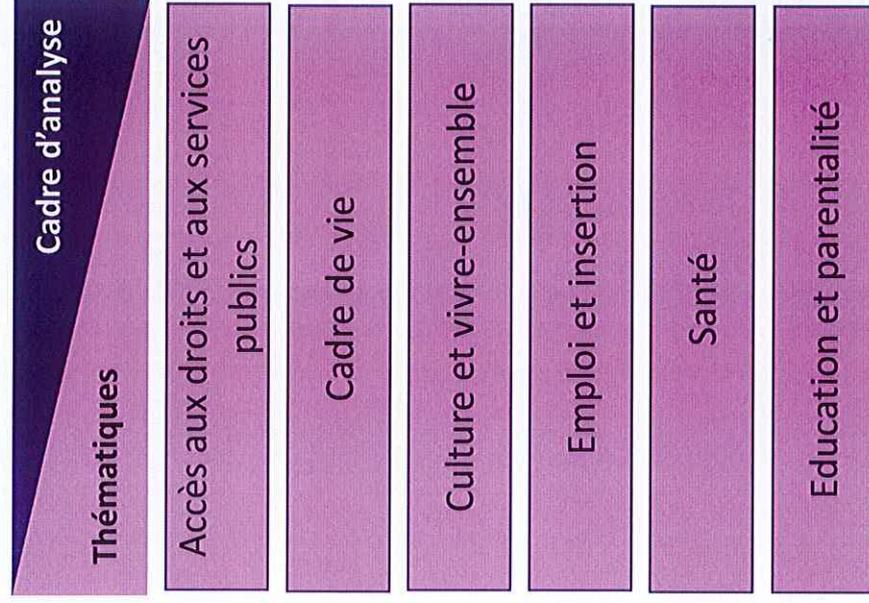
III. Méthodologie mise en œuvre pour l'évaluation des contrats de ville

❖ L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE, UNE OBLIGATION INSCRITE DANS LA LOI

❖ METHODOLOGIE : UNE ÉVALUATION EN PLUSIEURS TEMPS



III. Méthodologie mise en œuvre pour l'évaluation des contrats de ville



1

Comité restreint – a. Analyse qualitative

Coopération et co-construction

Participation des habitants	Mobilisation des ressources de droit commun	Ingénierie mobilisée, pilotage, lisibilité	Capacité à toucher les publics cibles, aller vers	Effets sur les habitants et les parcours de vie / Amélioration de l'action publique (réactivité) / Effets sur le quartier
-----------------------------	---	--	---	---

- Evaluation menée en interne avec l'ensemble de l'équipe projet Politique de la Ville du territoire, appuyé du pôle ressources, des délégués du préfet et de membres de Conseils Citoyens.
- Définition du cadre méthodologique pour la conduite de l'évaluation
- Production d'une analyse qualitative par thématique
- Mise en évidence de points de réussites, de blocages et des premiers enseignements complétés par la suite au travers de la mobilisation des partenaires lors de des ateliers.

Amélioration des conditions de vie des habitants

1

Comité restreint – b. Les données chiffrées

- Recueil des indicateurs par thématique par le cabinet KPMG mandaté par la CAVP, action co-financée par l'Etat (document complet en annexe).

III. Méthodologie mise en œuvre pour l'évaluation des contrats de ville

2

Lancement du questionnaire

3

Journée d'évaluation partenariale

Objectifs

- ❖ Préparer la journée partenariale pour un **diagnostic partagé**
- ❖ Mener une **démarche de co-construction partenariale** de l'évaluation grâce au recueil:
 - Des observations des partenaires
 - Des actions structurantes
 - De l'évolution des quartiers
- ❖ **Identifier des territoires jugés potentiellement fragiles**
- ❖ **Proposer des pistes d'amélioration** pour la prochaine contractualisation

Thématiques

Cadre de vie
Sécurité, tranquillité et prévention

Cohésion sociale
Éducation, parentalité, santé, lien social

Développement économique
Emploi, insertion et accès aux droits

Objectifs

Définitions des enjeux

Réactions et recommandations

Points de réussites et de blocages

Préparation de la prochaine contractualisation

Synthèse de la journée partenariale

Recueil des données qualitatives

IV. Enjeux et recommandations soulevés

La démarche évaluative a permis de mettre en exergue des

- Enjeux généraux en lien avec le cadre de référence**
- Enjeux communs et transversaux aux thématiques abordées en termes de**
 - Partenariat
 - Ingénierie
 - public
- Enjeux spécifiques par axe d'intervention :**
 - La cohésion sociale – éducation, prévention, santé et lien social
 - Le cadre de vie – sécurité, tranquillité et prévention
 - Le développement économique – l'insertion et l'accès aux droits

IV. A - Enjeux généraux soulevés

❖ POINT SUR LE CADRE DE REFERENCE EN LIEN AVEC LES INDICES DE FRAGILITE RELEVES

- **La géographie prioritaire, enjeu de la prochaine contractualisation :**
 - Des secteurs hors QPV fragiles présentant des caractéristiques similaires aux QPV (faibles IPS, faibles revenus, moins de réussites éducatives...) dans les communes en QPV mais aussi sur la commune d'Eaubonne.
 - Les habitants de ces poches de pauvreté situés en dehors des QPV sont « inéligibles » aux dispositifs de la Politique de la Ville.
 - Des IPS situés à proximité des zones de fragilités repérées interrogent la carte de la géographie prioritaire
- **Une cartographie scolaire en inadéquation avec celle de la politique de la ville**

La question des écoles orphelines se pose sur le territoire et induit un traitement défavorable lié au moyens dédiés et questionne le principe d'égalité des chances en particulier sur la commune de Montigny-lès-Cormelles.

❖ PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE CONTRACTUALISATION

- **Intégrer les nouveaux secteurs dans la carte de la géographie prioritaire**
- **Revaloriser les moyens financiers spécifiques** (notamment BOP 147) dédiés à la politique de la ville au regard des nouveaux secteurs identifiés
- **Ouvrir au public des zones fragiles les actions spécifiques et dispositifs existants PV**

IV. B - Des recommandations communes et transverses aux différentes thématiques – a. En matière de Partenariat

Suite à la journée partenariale, plusieurs enjeux, des axes de recommandations récurrents ont été soulevés par les participants. Une synthèse et une mise en parallèle de ces derniers ont été réalisées par l'équipe projet.

CONSTATS

Une richesse de diagnostics et pratiques portée par les acteurs, mais dont le travail cloisonné empêche l'interconnaissance

Pérenniser le pilotage et la coordination de la Politique de la Ville à l'échelon intercommunale (comité technique pour essaisimages, de pilotage, échanges de pratiques, solutions innovantes, diagnostic partagé)

Une multiplicité d'acteurs autour des mêmes appels à projets entraîne des réponses non coordonnées parfois redondantes

La TFPB, un outil au service de la GUP, utile sur certains territoires mais « parasitée par des leviers de négociations inexistants en dehors d'une sortie sèche »

ENJEUX : RECOMMANDATIONS POUR PLUS D'EFFICACITE

- Recourir à la transversalité : point de confluence pour une meilleure coopération / interconnaissance
- Ajuster et légitimer le meilleur échelon de coordination en amont selon les thématiques, selon la nature de l'action et son rayonnement (EPCI, commune, acteur local structurant)
- Recentrer les axes d'interventions prioritaires et/ou permettre aux communes de mobiliser des leviers de négociations supplémentaires

IV. B - Des recommandations communes et transverses aux différentes thématiques - b. En matière d'ingénierie/moyens

Suite à la journée partenariale, plusieurs enjeux, des axes de recommandations récurrents ont été soulevés par les participants.

Une synthèse et une mise en parallèle de ces derniers ont été réalisées par l'équipe projet.

CONSTATS

Des dispositifs éprouvés répondant aux besoins des habitants, mais des résultats conditionnés à l'expérimentation dans un temps parfois trop limité

De nombreux appels à projet avec des procédures chronophages limitent l'optimisation des réponses et la lecture simplifiée des financements

Une agilité d'action des services Politique de la Ville confirmée pendant la crise sanitaire qui mériterait d'être maximisée

ENJEUX : RECOMMANDATIONS POUR PLUS D'EFFICIENCE

- Pérenniser les financements, socle nécessaire pour mieux apprécier les résultats des politiques publiques dans le temps
- Simplifier les procédures des appels à projets pour une meilleure lisibilité des financements afin de laisser place au travail d'innovation, d'ingénierie
- Renforcer les moyens d'ingénierie pour intensifier l'impact des actions de la Politique de la Ville sur les habitants, les quartiers
- Essaimer les atouts d'une culture évaluative pour une meilleure efficacité des actions

IV. B - Des recommandations communes et transverses aux différentes thématiques - c. En direction des publics

Suite à la journée partenariale, plusieurs enjeux, des axes de recommandations récurrents ont été soulevés par les participants.
Une synthèse et une mise en parallèle de ces derniers ont été réalisées par l'équipe projet.

CONSTATS

L'approche « aller-vers », une démarche efficace pour atteindre, mobiliser et impliquer les publics cibles mais dont une fraction échappe aux dispositifs d'aides

Le numérique, un outil normatif pour les démarches en ligne en corrélation avec la fracture numérique au sein des QPV créant des décrochages

ENJEUX : RECOMMANDATIONS POUR PLUS D'EFFICACITE

- ❑ Renforcer la démarche « aller-vers » pour atteindre les publics invisibles pas ou peu sollicités (ex: porte à porte, médiation, opérations en pied d'immeuble...)
- ❑ Renforcer l'inclusion numérique et développer les dispositifs d'accès aux TIC* pour l'accès aux droits et à l'autonomie des habitants

* TIC: Technologie de l'Information et de la Communication

IV. C - Recommandations en matière de cohésion sociale Education, prévention, santé et lien social



«Médiation culturelle et travail de mémoire» à Montigny-lès-Cornailles

Depuis plusieurs années, la commune met en place des actions autour de son patrimoine vivant visant à recueillir les souvenirs des l'nymontains sur l'histoire et l'évolution de leurs quartiers, notamment prioritaire. Une occasion de valoriser le vécu des habitants et de les amener au centre culturel Picasso. Plus encore, la ville prévoit de créer son centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de l'Hôtel de Ville pour témoigner du passé pour les générations à venir. Une autre manière de faire société et de véhiculer une image différente de la ville et porteuse d'identité(s).

Points de réussites à préserver dans le futur Contrat de Ville

- La Politique de la Ville, levier de partenariat et d'accompagnement du tissu associatif
- Des dispositifs innovants et des outils efficaces (Ex: quartier d'été)

Points d'amélioration à apporter

- Des procédures administratives chronophages, au dépend de l'activité de terrain, à simplifier
- Une flexibilité des modalités de participation des habitants à intégrer



Franconville-la-Garenne



Herblay-sur-Seine

Un été à Franconville : Une animation estivale intergénérationnelle pour rassembler les habitants autour d'activités culturelles, sportives et de détente en journée, en soirée et le samedi (spectacles, cinés de plein air, espace plage, structures aquatiques...) durant les deux mois d'été.

L'Été aux Naquettes à Herblay-sur-Seine: Accès aux loisirs, lien social au travers d'animations partenariales intergénérationnelles (mobilisation d'associations locales, services municipaux etc.).

Pistes de recommandations

- Reproduire les modèles de coopération et de complémentarité des partenaires déjà expérimentés tels que le dispositif « cités éducatives »
- Systématiser la sollicitation des ressources existantes pour la mise en œuvre des dispositifs: les parents, les associations, les structures de proximité (centres sociaux, les maisons de santé...).
- Renouveler le Contrat Local de Santé en lien avec le Projet Régional de santé à venir en vue d'une meilleure attractivité du territoire et la mise en place de nouvelles actions en lien avec les besoins du territoire.

IV. C - Recommandations en matière de cadre de vie Sécurité, tranquillité et prévention



Diagnosics en marchant sur Herblay-sur-Seine et de la GUP de Taverny:

Un outil visible, concret, participatif pour suivre l'amélioration du cadre de vie en associant à la fois les habitants, les professionnels/élus de la ville, l'Etat, les associations et pour trouver des solutions collectivement.



Prox Raid à Herblay-sur-Seine:

Action de rapprochement police-population sous forme d'un parcours sportif et citoyen adapté au public ciblé: jeunes, adultes ou familles.



Actions structurantes de Montigny-lès-Cormeilles:

Des dispositifs de prévention et de soutien à la parentalité sont coordonnées à l'échelle du CLSPD autour de thématiques spécifiques : Sécurité (GPO, Rappel à l'ordre), Soutien à la parentalité (CDDF, EPS du PRE, création d'un espace de paroles et de ressources pour les parents), Prévention jeunesse (Association AIGUILLAGE, Accueils de TIG Mineurs).

Points de réussites à préserver dans le futur Contrat de Ville

- **La coopération, la concertation/coordination** est un **axe fort de réussite** des actions/projets en faveur de l'attractivité (Ex: GPO)
- **La démarche « aller-vers » et « faire avec »** les habitants à maintenir (diagnostics en marchant)

Points d'amélioration à apporter

- Fluidifier l'adaptabilité des projets en particulier dans le cadre des CPO afin d'ajuster l'offre et le besoin en cours de période.

Pistes de recommandations

- **Favoriser la participation des habitants au travers d'une acculturation des process** de validation/instruction des projets.
- **Investir les champs de transition écologique et de développement durable** pour des projets structurants: enjeu d'avenir notamment en lien avec la crise énergétique et l'inflation.
- **S'appuyer sur les ressources/données dont les partenaires disposent pour mieux connaître l'évolution des QPV** (sujet des cohortes ex: questionner les bailleurs sur la mobilité résidentielle de ses habitants).

IV. C - Recommandations en matière de cadre de vie Sécurité, tranquillité et prévention

Points de réussites à préserver dans le futur Contrat de Ville

- **Poursuivre le développement des structures et dispositifs d'accès aux droits** en fonction des besoins repérés (Ex: France Services)
- **Agilité à coller aux besoins** par des actions innovantes

Points d'amélioration à apporter

- Une souplesse en termes de mixité sociale permettrait de toucher les publics fragiles hors QPV
- Décloisonner les actions des partenaires en faveur de la coordination de parcours et de solutions



Inauguration de la nouvelle structure France Services PIMMS VAL PARISIS le 29 Juin 2022
Plus de 2300 usagers reçus en 2022 avec une ouverture mi-avril.

Structure financée par l'Etat, la commune de Montigny-lès-Cornelles, la communauté d'agglomération et des opérateurs privés.

Pistes de recommandations

- Investir la question de l'emploi dès le plus jeune âge avec l'Education Nationale
- Inscrire la **coordination territoriale en terme d'ingénierie et de pilotage** (conceptualisation et opérationnel) sur la durée de manière régulière (1 à 2 fois/an minimum)
- **Privilégier la notion de parcours dans une approche locale** : expérimentation du PRJ de la MLVM
- **Favoriser l'essaimage et les solutions interacteurs** à inventer/mutualiser, impliquant un portage à la bonne échelle à légitimer

V. Actions prioritaires des communes

La démarche d'évaluation a conduit à formaliser des remarques et enjeux généraux formalisés précédemment.

Néanmoins, bien que le territoire soit composé de secteurs avec des dénominateurs communs de fragilité, cette partie sera consacrée aux priorités spécifiques, fil conducteur de la prochaine contractualisation, de chaque territoire.

V. Actions et priorités des communes

Eaubonne



Axes de priorité pour le quartier :

Autres recommandations:

V. Actions et priorités des communes

Ermont



Été Educatif et Solidaire

Une programmation organisée sur les mois de juillet et août autour de la culture, d'ateliers pédagogiques et d'événements conviviaux au sein des QPV.



Proxraid Aventure

Organisé par sur le QPV Les Chênes autour du sport et du rapprochement police/population.

Axes de priorité pour le QPV Les Chênes :

- Développer des actions de soutien à la parentalité ;
- Apporter une réponse aux situations de jeunes en rupture éducative et susceptible de basculer dans la délinquance ;
- Éviter le décrochage scolaire par des actions d'accompagnement scolaire (CLAS, action 40,...) ;
- Renforcer les actions en matière de sécurité dans l'espace public et privé
- Mener des actions de prévention santé (dépistages, dangers des écrans, ...) en direction de tous les publics.

Autres recommandations:

- Intégrer l'ensemble du quartier des Chênes ainsi que les QVA Passerelles - Carreaux et Espérances dans la géographie prioritaire

V. Actions et priorités des communes

Franconville-la-Garenne



1er banquet citoyen : « De petites discussions naissent de grandes actions » de Franconville-la-Garenne

Un moment en pied d'immeubles pour faire connaissance, se rencontrer, se retrouver, jouer et partager autour d'animations et d'ateliers « débat »

Axes de priorité pour le QPV (Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris) – Fontaine Bertin :

- Tranquillité publique
- Développer le aller-vers (actions hors les murs et en pied d'immeubles, partenariat avec le bailleur)
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
- Favoriser l'accès au droit

Axes de priorité pour le QPV Montédour :

- Tranquillité publique
- Recentrer la maison de proximité au sein même du quartier
- Développer le aller-vers (actions hors les murs, renforcer le partenariat avec le bailleur)
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
- Favoriser l'accès au droit

Axes de priorité pour le QPV Mare des Noues :

- Relancer une dynamique dans le quartier avec la création d'un EVS pour des services publics en adéquation avec le besoin des habitants
- Développer le aller-vers (actions hors les murs, partenariat avec le bailleur), renforcer le pouvoir d'agir des habitants.
- Favoriser l'accès au droit

V. Actions et priorités des communes

Herblay-sur-Seine



Prox Raid

Action de rapprochement entre la police et la population



Jeudi tous au square

Temps de partage enfants-parents et découverte du quartier par des activités ludiques organisées par la ludothèque à chaque vacance scolaire.

Axes de priorité pour le QPV Les Naquettes :

- Assurer la tranquillité publique
- Favoriser la réussite éducative et le soutien à la parentalité
- Promouvoir l'accès à la Santé

Autres recommandations:

- Revoir la géographie prioritaire avec le repérage de nouvelles poches de pauvreté comme les secteurs « Village-la Tournade » et « Naquettes-Fontaines »

V. Actions et priorités des communes

Montigny-lès-Cormelles



Montigny-lès-Cormelles, quartier des 24 Arpents

Axes de priorité pour le QPV Les Frances:

- La tranquillité publique, la prévention et la jeunesse
- Traduction de « l'aller vers » les habitants: en plus de ce que la commune a déjà mis en œuvre: SMJ actions hors les murs, GUPS, animation en pieds d'immeubles, renforcement des échanges avec le tissu associatif, déploiement de la communication et de la médiation culturelle

Autres recommandations:

- Revoir la géographie prioritaire avec les IPS et données statistiques avec les poches de pauvreté
- Revoir la cartographie prioritaire de l'éducation nationale avec l'école orpheline

V. Actions et priorités des communes

Pierrelaye



Diagnostic en marchant au Clos Saint Pierre élargie en présence des partenaires

Axes de priorité pour le QPV Clos Saint Pierre Elargi:

- Sur l'axe emploi et développement économique, il est demandé un **rapprochement de Pôle Emploi et de la Mission Locale sur le territoire à travers des permanences.**
- Pour l'**ingénierie de projet**, un appui est sollicité
- L'**Atelier Santé Ville**, pour un accompagnement de prévention...
- **Consolider la prévention, la sécurité sur le territoire.**

Autres recommandations:

- **Revoir la géographie prioritaire en y incluant la résidence du Petit Bois très paupérisée.**

V. Actions et priorités des communes

Sannois



Installation du Conseil Citoyen

- Axes de priorité pour le QPV Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin:**
- Ajustement de la géographie prioritaire
 - Actions en direction des jeunes et avec les jeunes (insertion professionnelle, CLAS- accompagnement à la scolarité, formation, accès aux loisirs, favoriser l'engagement,...)
 - Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique
 - Améliorer la sécurité et la tranquillité publique et le cadre de vie
 - Levers les freins à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle
 - Développer les actions de santé en direction de tous les publics (jeunes, seniors, femmes,...)
 - Favoriser l'accès à la culture
 - Renforcer l'axe prévention et sécurité avec le déploiement de la prévention spécialisée

Autres recommandations:

- Revoir la géographie prioritaire pour intégrer les quartiers du Moulin, des Loges et du Buisson et ajuster la géographie prioritaire de l'Education Nationale.

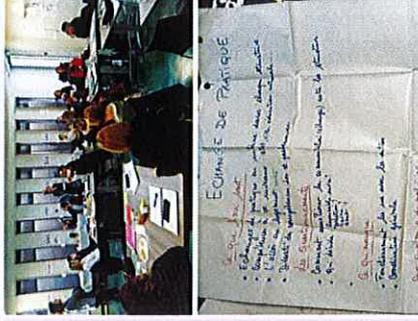
V. Actions et priorités des communes

Taverny



Le COPIL jeunesse a été impulsé sur Taverny par le biais de l'AAP quartier d'automne de 2020.

Ce projet souligne la capacité des services de politique de la ville de piloter, fédérer et innover en animation territoriale par des groupes thématiques de travail.



Accompagnée par le Pole ressources, les acteurs locaux de la jeunesse ont investi la démarche autour de 2 objectifs : - Améliorer l'orientation, l'information et la prise en charge des jeunes vers les dispositifs de droit commun.

- Accompagner et impulser une dynamique collective et/ou institutionnelle pour créer et répondre aux spécificités des territoires et publics repérés
Depuis 3 ans le groupe se réunit plusieurs fois par an et apporte des réponses aux problématiques détectées.

Axes de priorité pour le QPV Les Pins :

- Sécuriser les espaces publics et résidentiels
- Soutenir une mixité sociale dans l'habitat
- Diversifier l'offre de services et de commerces de proximité

Axes de priorité pour les QPV Les Sarments et les Nérins:

- Consolider le désenclavement du quartier en soutenant une offre de service public de qualité
- Accompagner la réhabilitation des Nérins pour créer une unité résidentielle

Autres recommandations:

- Réintégrer le QVA Jean Bouin à la géographie prioritaire, élargir le périmètre des Pins aux nouveaux habitats collectifs.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

LEXIQUE

- AAP:** Appels à Projet
- CALP:** Communauté d'Agglomération Le Parisis
- CAVF:** Communauté d'Agglomération Val et Forêt
- CAVP:** Communauté d'Agglomération Val Parisis
- CDDF:** Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles
- CLAS:** Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
- CLSPD:** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CPO:** Convention Pluriannuelle d'Objectif
- EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPIDE:** Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
- EVS :** Espace de Vie Sociale
- GPO:** Groupe Partenarial Opérationnel
- GUSP:** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- IPS:** Indice de Positionnement Sociale
- MLVM:** Mission Locale Vallée de Montmorency
- PLAI :** Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- PRE:** Programme de Réussite Educative
- QVA:** Quartier de Veille Active
- QPV:** Quartier de Politique de la Ville
- SMJ:** Service Municipal Jeunesse
- TIC:** Technologie de l'Information et de la Communication